

## L'Echo de la Tour

Nº 13

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mercredi 31 mars 2021 à 18 heures dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

**Membres présents :** DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, BENEDETTO Sophie, MORRUGARES BAROU Sabine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DURIEUX Natacha (arrivée 18h05), OLIVE Philippe, POLTRON Martine (arrivée 18h15), VALENZA-NO Justine, DOMINJON Alain, FRUMILLON Michel, VALLIN Rémi.

Membres représentés: DEFUNTI Elisabeth (procuration à Danielle BOCHET).

Date de la convocation : 25 mars 2021

#### Ordre du jour

- 1- Représentants SIAEMM
- 2- Pacte de gouvernance 3CMA
- 3– Avenant convention TELT
- 4– Motions
- 5– Finances
- 6– Comptes de gestion 2020
- 7– Comptes administratifs 2020
- 8– Affectations des résultats 2020
- 9– Vote des taux d'imposition 2021
- 10– Budgets primitifs 2021
- 11- Attributions de subventions 2021
- 12-Personnel
- 13– Foncier
- 14- Travaux
- 15– Questions et informations diverses.

#### 1- Représentants SIAEMM

Monsieur le Maire rappelle la délibération approuvant les modifications du statut du SIAEMM, notamment le nombre de représentants de la commune pouvelle

Il propose de nommer Messieurs FALQUET Philippe et DURBET Yves, membres titulaires et Messieurs AVANZI Louis et DOMINJON Alain, membres suppléants.

Vote: 17 Pour

18h05 : Arrivée de Natacha DURIEUX

#### 2- Pacte de gouvernance 3CMA

Monsieur le Président de la 3CMA a proposé au Conseil Communautaire, et aux communes membres de la Communauté, d'adopter et faire vivre un pacte de gouvernance utile, adapté au territoire, et moteur d'un travail de proximité entre élus, pour l'intérêt général du territoire.

Lors de sa séance du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et ses communes membres.

Madame Danielle BOCHET présente ce projet de pacte de gouvernance et sollicite l'avis des conseillers.

Vote: 18 Pour

#### 3– Avenant convention TELT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de La Tour-en-Maurienne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, l'Association Foncière Pastorale des alpages de Le Châtel et la Société TELT ont signé le 27 mai 2019 une convention de partenariat visant à mettre en œuvre le plan de gestion relatif à une mesure compensatoire environnementale définie par l'arrêté préfectoral de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées du 16 août 2016, et visant notamment la pérennisation d'une gestion conservatoire de pelouses steppiques.

Les principaux travaux prévus par le plan de gestion ont été réalisés à l'automne 2020, à l'exception d'un poste pour lequel l'estimation financière s'est révélée insuffisante pour atteindre les objectifs fixés. Un 1<sup>er</sup> avenant avait ainsi été signé. Monsieur le Maire précise que ce dépassement est supporté par TELT. Il ajoute qu'il reste 4 panneaux d'information à installer. Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer cet avenant.

Vote:18 Pour

18h15 : Arrivée de Martine POLTRON

#### 4- Motions

- MOTION PORTANT DEMANDE D'EXONÉRATION DU FONDS NA-TIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) DES ZONES TOU-RISTIQUES DE MONTAGNE FRAPPÉES PAR LA NON-OUVERTURE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Le Territoire de Cœur de Maurienne Arvan est un gros contributeur au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) comme l'ensemble des territoires touristiques de Montagne.

Le territoire se place ainsi parmi les 15 plus gros contributeurs nationaux par habitant.

L'impossibilité d'ouvrir les remontées mécaniques pour la saison 2020-2021, cumulée à la fermeture précoce des stations de sports d'hiver sur la saison 2019-2020, va porter un coup

terrible à la fréquentation touristique hivernale en montagne. C'est la raison pour laquelle il apparaît que la solidarité nationale, dont bénéficient nos acteurs économiques, pourrait trouver à s'appliquer pour nos collectivités à travers une exonération exceptionnelle de contribution au FPIC en 2021 (et idéalement en 2022) pour notre territoire comme celui des autres territoires touristiques de Montagne.

Afin de ne pas pénaliser les territoires nationaux fragiles bénéficiaires de ce Fonds, l'État pourrait se substituer à nos contributions pour en garantir le montant.

En outre, les collectivités sont prêtes à investir chaque euro exonéré dans la relance de l'investissement local.

Il est demandé à l'assemblée d'adopter cette motion.

Vote: 19 Pour

## - MOTION POUR LA DÉFENSE ET L'AVENIR DU SITE INDUSTRIEL : POUDRES HERMILLON

Monsieur le Maire informe l'assemblée des graves difficultés rencontrées par la Société POUDRES HERMILLON, située sur le territoire de la commune de La Tour-en-Maurienne. Il propose d'adopter une motion élaborée par un groupe d'élus, en étroite concertation avec les parlementaires savoyards et adoptée par le Syndicat du Pays de Maurienne. Lors de la réunion du CSE en date du 20 octobre 2020, la direction de l'usine a informé les élus de la fermeture de l'atelier A3, accompagnée d'un plan de licenciement économique.

Les élus souhaitent éviter les licenciements et préserver les 36 emplois directs de Poudres Hermillon dont la production est de 8000 à 10000 tonnes annuelles. De nombreux emplois de sous-traitants sont également concernés et reconnus importants pour l'activité économique du secteur et de la vallée. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'adopter cette motion visant à :

- exiger de l'entreprise Poudres Hermillon une pleine transparence sur les chiffres et les éléments contextuels relatifs à l'activité du site, ainsi qu'une coopération avec l'État, les Collectivités territoriales et les Représentants des salariés dans le but de retenir la solution la plus durable pour la préservation de l'emploi et du tissu économique local.
- appeler la Société Poudres Hermillon à sa responsabilité économique et sociale, qui doit primer sur les considérations financières de court terme.
- mobiliser le Gouvernement pour la préservation de l'emploi et pour aider l'entreprise à maintenir un patrimoine industriel hautement stratégique à l'échelle nationale. *Vote :19 Pour*

## - MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU COLLÈGE MAURIENNE

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur une motion contre la fermeture d'une classe de 4ème au Collège Maurienne de Saint-Jean-de-Maurienne, pour l'année scolaire 2021-2022, amenant le collège à demander la suppression de deux postes d'enseignants (physique-chimie et anglais). Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) considère, pour sa part, que cette réduction de 23 postes d'enseignement dans les collèges est la contrepartie de 27 maintiens de poste en primaire.

Cette explication ne convainc absolument pas les élus du territoire, qui réfutent l'idée de pénaliser certaines catégories d'élèves pour en favoriser d'autres. Les élus s'opposent à cette réduction d'effectifs au Collège Maurienne, dans un contexte sanitaire inadéquat, qui mènerait à des classes surchargées et des conditions de l'enseignement toujours plus détériorées

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la suspension immédiate de cette mesure. Vote : 19 Pour

#### 5- Finances

MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES, IMMEUBLES, DE L'ACTIF ET DES AMORTISSEMENTS

TRANSFERT DU PASSIF (EMPRUNTS ET SUBVENTIONS)

Madame Danielle BOCHET rappelle que par arrêté du Préfet de Savoie en date du 9 octobre 2019, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, entre les communes de La Chapelle, Saint-Avre, Saint-Martin-sur-La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines et La Tour-en-Maurienne, un syndicat intercommunal dénommé « Arc Energies Maurienne ». Le syndicat exerce les compétences relatives à la production, au transport, à la distribution, à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique.

De ce fait, le SIVU Arc Energies Maurienne doit prendre en charge les biens meubles et immeubles, ainsi que les emprunts contractés antérieurement par les Régies Municipales et les subventions transférables qui ont permis le financement de ces biens.

Un Procès-Verbal de mise à disposition des biens au SI-VU a été établi contradictoirement avec la commune de La Tour-en-Maurienne.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation de signer ce procès-verbal. *Vote :19 Pour* 

#### VENTE MOBILIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancien mobilier (tables et chaises) de la Salle polyvalente d'Hermillon est proposé à la vente. La commune a fait don, au préalable, d'une partie de ce mobilier (5 tables et 20 chaises) à l'association la Fourmilière de Saint Jean de Maurienne (centre socio-culturel).

Il est proposé aux conseillers les tarifs de 15 € pour une table et 5 € pour une chaise. Vote :19 Pour

#### Edition Livre la Tour-en-Maurienne

Monsieur Philippe FALQUET présente le livre « La Touren-Maurienne », consacré à la commune.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le financement de cet ouvrage, qui sera offert notamment à la population communale.

Il précise que le coût total pour l'édition est de 15 708.95 € pour 1000 exemplaires. *Vote : 19 Pour* 

#### 6-Comptes de gestion 2020

Madame Danielle BOCHET, Adjointe en charge des finances, rappelle que les documents budgétaires ont été transmis au préalable à tous les conseillers.

Elle rappelle également la tenue de la commission des finances qui a examiné et pré-validé les budgets du service de l'eau et de l'assainissement et du budget principal. Monsieur Yves DURBET, Maire, propose d'approuver les comptes de gestion 2020 de la trésorerie qui sont en con-

formité avec les comptes administratifs tenus en mairie : Approbation du compte de gestion 2020 de l'eau et de l'assainissement : Vote :19 Pour

Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal:

Vote:19 Pour

#### 7-Comptes administratifs 2020

Madame Danielle BOCHET présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2020 et propose de les approuver. Monsieur Yves DURBET sort de la salle.

#### CA 2020 de l'eau et de l'assainissement :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	240 401.71 €	233 013.87 €	7 387.84 €	- 6 700.87 €	686.97 €
Realisations	Section d'investissement	198 531.86 €	201 789.16 €	- 3 257.30 €	183 799.84 €	180 542.54 €
Restes à réaliser	Investissement	0€	0€			
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement)						181 229.51 €

Vote: 18 Pour

#### CA 2020 du budget principal :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
	Section d'exploitation	2 186 092.58 €	1 812 145.25 €	373 947.33 €	986 685.52 €	1 360 632.85 €
Réalisations	Section d'investissement	1 132 445.96 €	1 323 539.48 €	-191 093.52€	-397 472.66€	-588 566.18 €
Restes à réaliser	Investissement	10 500.00€	120 600.00€	-110 100.00€		-110 100.00€
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =					661 966.67 €	

Vote: 18 Pour

Monsieur Yves DURBET rejoint l'assemblée.

#### 8- Affectations des résultats 2020

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivants :

Budget de l'eau et de l'assainissement :

Excédent global d'exploitation : 686.97 €
 Excédent global d'investissement : 180 542.54 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Section d'investissement : 180 542.54 € au compte R001 (Report)
 Section d'exploitation : 686.97 € au compte R002 (Report)

Vote:19 Pour

• Budget Principal:

Excédent global de fonctionnement : 1 360 632.85 €

Déficit global d'investissement (dont Restes à réaliser ) 698 666.18 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Section d'investissement : 698 666.18 € au compte R1068 (Couverture du déficit)

Section d'exploitation : 661 966.67 € au compte R002 (Report)

Vote: 19 Pour

#### 9- Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition 2020 :

Taxe foncière sur le bâti : 11,82 % Taxe foncière sur le non bâti : 117,52 %

Il précise la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition 2021 des taxes foncières (bâti et non bâti). Il n'y a pas de taux de taxe d'habitation à voter.

La réforme du financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 et se traduit par la suppression de la perception du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par le transfert de la part départementale du produit de foncier bâti. Ce transfert est réalisé par cumul du taux de foncier bâti voté en 2020 sur la commune (11,82%) avec celui voté en 2020 par le département de la Savoie (11,03%).

Ce mécanisme est neutre pour les contribuables.

Pour tenir compte de la réforme précitée, il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux 2021 sur les taxes communales, comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 22.85 % Taxe foncière sur le non bâti : 117,52 %

Vote: 19 Pour

#### 10-Budgets Primitifs 2021

Budget Primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre et laisse les membres du Conseil municipal examiner les documents.

Yves DURBET propose de valider le BP 2021 de l'eau et de l'assainissement équilibré comme suit :

Vote: 19 Pour

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	259 856.54 €	259 856.54 €
Investissement	308 230.97 €	308 230.97 €

#### Budget Primitif 2021 principal:

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites par chapitre pour le fonctionnement et laisse les membres du Conseil municipal examiner les documents. Les diverses opérations d'investissement sont également présentées.

Une remarque est formulée sur l'entretien des chapelles. Monsieur le Maire propose de réfléchir à un programme investissement futur autour de la réhabilitation des chapelles de la commune.

Monsieur le Maire propose de valider le BP 2021 équilibré comme suit :

Vote: 19 Pour

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 642 338.67 €	2 642 338.67 €
Investissement	2 189 846.71 €	2 189 846.71 €

#### 11- Attributions de subventions 2021

Yves DURBET présente le travail préparatoire de la commission des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l'année 2021.

Il est rappelé que les associations sportives se voient attribuer la somme de 40 € par jeune scolarisé adhérant et habitant sur le territoire de La Tour-en-Maurienne. Concernant les autres associations, il est proposé de valider la décision d'attribution de la commission des finances.

• Amicale des donneurs de sang : 150 €

Souvenir Français : 200 €

Association Le Colporteur : 13 500 €

• Association Les Amis du Patrimoine : 150 €

• Comité des Fêtes de Pontamafrey : 150 €

• Office Nation. Anciens Combattants : 200 €

• Amicale Pompiers de St Jean de Mnne : 50 €

Jeunes sapeurs pompiers : 100 €
Croqueurs de pommes : 150 €

Merci les Potes : 1 500 €
Tour de l'Avenir : 10 000 €

Les petits fondeurs du Grand Coin : 875 €

Monsieur le Maire précise que certains évènements (Festival Merci les Potes et Tour de l'Avenir), initialement prévus en 2020 et annulés, sont programmés de nouveau cette année.

Il a été expressément demandé aux organisateurs du Tour de l'Avenir de proposer le même parcours que celui de 2020, qui représentait un trait d'union entre tous les « villages » de la commune.

Cette étape, mettant la commune à l'honneur, est une de celles retransmises à la télévision ; elle devrait se dérouler un samedi.

A noter également : l'association Croqueurs de pommes se voit verser une subvention, en remerciement de leur intervention « taille des vergers » au cours de l'année 2020.

Vote:19 Pour

#### Aide Classe Découverte

Danielle BOCHET présente une demande de l'école de Pontamafrey pour soutenir financièrement le projet de classe découverte, du 19 au 21 mai 2021.

Le prix total est de 9 338 €, pour l'ensemble des élèves et les accompagnateurs (dont 2 enseignantes).

Après déduction des aides et participations (familles...), il resterait environ 4 400 € à financer par les communes de La Tour-en-Maurienne et Montvernier.

Danielle BOCHET propose à l'assemblée d'octroyer une aide de 96 € par élève de la commune de La Tour-en-Maurienne.

Vote:19 Pour

#### Maintien Météo France en Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la programmation de fermeture du centre Météo France de Bourg St Maurice, annoncée dès 2016, et confirmée en 2019.

Cette échéance avait entrainé une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs concernés, qui a pleinement porté ses fruits. Le réarmement du centre de Bourg-Saint-Maurice est aujourd'hui une réalité officielle.

Météo France a présenté le déploiement, dès la saison hivernale 2021-2022, d'une nouvelle organisation territoriale dans les Alpes, basée sur un centre «montagne» à Grenoble, et s'appuyant sur deux autres sites localisés à Bourg-Saint-Maurice et Chamonix.

Concrètement, la direction générale de Météo France invite aujourd'hui les collectivités locales à apporter leur contribution.

Il est proposé de participer au maintien de Météo France en Savoie, à hauteur de 1 000 € par an, sur 3 ans (2021, 2022 et 2023), puis 500 € par an, en 2024 et 2025.

Cette participation fera l'objet d'une convention.

Vote: 19 Pour

#### 12-Personnel

#### Embauches saisonnières

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'employer des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments, voiries et espaces verts communaux.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de recruter des jeunes de 18 à 20 ans, pour la période du 01/06 au 30/09/2021.

Vote:19 Pour

## <u>Création d'un poste d'Adjoint technique territorial –</u> 17 h 30 hebdomadaires

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle l'emploi actuel d'adjoint technique à 15h30 ayant pour tâche principale l'accompagnement du transport scolaire.

Compte tenu des missions attribuées à cet emploi, il précise qu'il convient de modifier ce poste à hauteur de 17h30 hebdomadaires à compter du 1er avril 2021.

Vote:19 Pour

# Avenant à la convention avec le CDG73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire (destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur).

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation, soit le 31 décembre 2021.

Vote:19 Pour

# Mandatement du CDG73 en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture statuaire

Monsieur Jean-Michel STASIA expose au Conseil municipal la possibilité de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans. L'assemblée est appelée à se prononcer sur ce mandatement.

Mandatement du CDG73 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Monsieur Jean-Michel STASIA expose aux conseillers que le CDG73 a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

Il est ainsi demandé à l'assemblée de se prononcer sur ce mandatement au CDG73.

Vote:19 Pour

#### Plan de formation mutualisé

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il est dès lors possible pour la commune de La Tour-en-Maurienne, d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire de Maurienne, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu en début d'année 2020 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Il précise que cette mutualisation permettra aux agents de se former plus facilement sur le territoire.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire de Maurienne.

Vote:19 Pour

#### 13- Foncier

#### Vente parcelles F1746 et F1749 - Le Praz au Châtel

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'un administré de Le Châtel d'acheter à la commune les deux parcelles listées ci-dessous pour une contenance totale de 600 m². Le prix de vente proposé pour ces parcelles est de 2 € le m².

Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit	Zone PLU
0F	1746	310	LE PRAZ	N et U
0F	1749	290	LE PRAZ	N et U

Le projet de délibération est retiré et sera représenté à une prochaine réunion avec plus d'éléments de réponse sur le classement en zone constructible ou en zone naturelle.

## <u>Convention de mise à disposition de parcelles—Société Savoie connectée</u>

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, la société Savoie Connectée demande la mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communication à très haut débit sur la commune.

Pour cela une convention doit être signée pour les parcelles cidessous, entre la commune, qui est propriétaire, et Savoie Connectée.

Parcelle	Lieu-dit	Secteur
D 1471	Vers le Bial	Hermillon
Non numérotée	La Rua	Hermillon

Vote: 19 Pour Vote: 19 Pour

#### 14-Travaux

#### Avis d'enquête publique - TRIMET

Yves DURBET présente au conseil municipal le dossier d'enquête publique, ouvert du 06 avril au 06 mai 2021 inclus et établi par la société TRIMET pour l'optimisation de la capacité de son usine. L'avis de l'assemblée est attendu pour le 20 mai 2021.

Le dossier d'enquête publique sera adressé aux conseillers et présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

#### <u>Travaux de requalification du chef-lieu de Pontamafrey – tranche 6</u>

Monsieur le Maire rappelle les travaux de requalification du chef-lieu à Pontamafrey réalisés ces dernières années et précise que la 6ème et dernière tranche est prévue au printemps.

Il informe le Conseil que la consultation des entreprises est lancée. Le délai de dépôt des offres est fixé au 02 avril prochain.

La commission d'appel d'offres se réunira en avril afin d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante sur les critères ci-dessous :

Prix: 50%

Valeur technique: 40%

Délai: 10% Vote: 19 Pour

## <u>Transfert CEE au SDES – Remplacement des luminaires</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux prévus pour le remplacement de l'éclairage public, Route des Champs, par des luminaires LED.

Cette opération est génératrice de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) du fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique. Il propose que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins. *Vote :19 Pour* 

#### Demande de subventions - Chapelle de l'Echaillon-

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de restauration de la Chapelle de l'Echaillon à Hermillon, dont le coût estimatif s'élève à 96 389 TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région, au titre du Contrat Ambition Région.

Vote: 19 Pour

## <u>Demande de subventions – Aménagement parking Hermillon</u>

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking à proximité de l'école d'Hermillon, dont le coût prévisionnel s'élève à 75 227 TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région, au titre du Contrat Ambition Région, ainsi que par le Département, au titre du FDEC. *Vote :19 Pour* 

#### <u>Demande de subventions – Aménagement parking Le</u> Châtel

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de construction d'un parking sur le secteur de le Châtel au niveau du chemin du moulin et du chemin de la Chapelle, dont le coût prévisionnel s'élève à 39 210 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre du Plan Bonus Relance de la région, ainsi que par le Département, au titre du FDEC. Vote :19 Pour

#### <u>Demande de subventions – Rénovation ancienne école</u> <u>Le Châtel</u>

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation de l'ancienne école de le Châtel. Ces travaux prévoient la rénovation de 4 appartements, pour un coût estimatif de 464 400€ TTC

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la région au titre du Contrat Ambition Région ainsi que par l'Etat, dans le cadre du dispositif PALULOS.

Vote:19 Pour

#### <u>Demande de subventions – Aménagement voirie lieu-dit</u> Le Ventour - Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation du lieu-dit Le Ventour au Châtel, pour un coût estimatif de 92 530.47 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département au titre des amendes de polices.

Vote:19 Pour

#### <u>Demande de subventions – Aménagement voirie lieu-dit</u> Rieu Salomon - Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation du lieu-dit Rieu Salomon au Châtel, pour un coût estimatif de 28 800 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département au titre des amendes de polices.

Vote :19 Pour

## <u>Demande de subventions – Etude Révision Schéma directeur d'assainissement</u>

Monsieur le Maire présente le projet d'étude pour l'actualisation du schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de la commune, pour un coût estimatif de 39 810 € HT. Cette étude est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'eau et le Département.

Vote:19 Pour

## <u>Demande de subventions – Etude diagnostic réseaux eau potable</u>

Monsieur le Maire présente le projet d'étude diagnostic des réseaux d'eau potable, pour un coût estimatif de 9 600€ HT. Cette étude est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'eau et le Département.

Vote:19 Pour

#### 15- Questions et Informations diverses

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un document sur le déploiement départemental de la fibre optique, et plus spécifiquement sur le territoire de la Communauté de communes. Ce document a été communiqué aux élus lors d'une présentation par la société SAVOIE CONNECTEE.

#### <u>Plusieurs éléments sont à noter</u>:

- CONSTRUCTEL est la société en charge de l'installation technique du réseau sur le territoire de la 3CMA.
- Le planning prévisionnel pour la commune de La Tour-en
- -Maurienne mentionne la période du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Séance levée à 22 h 00



Animation de Pâques dans le réseau des Médiathèques de la Tour-en-Maurienne. Réalisation des enfants.







#### **AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

#### 225 KV ALBERTVILLE-LONGEFAN-RANDENS

Portée(s): 114-111

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de : HERMILLON

à dater du 01/04/21 jusqu'au 30/06/21

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux SAVOIE, à l'entreprise :

#### BOVET ENVIRONNEMENT

502, Route des Gorges du Sierroz - 73100 Grésy sur Aix 04.79.61.15.99

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : <a href="https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\_1213a\_v7\_1\_1.pdf">https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\_1213a\_v7\_1\_1.pdf</a> ou directement va le flashtode oi-contre.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR SAVOIE 455 av du pont de rhonne 73200 ALBERTVILLE

IHLE Nathanael (06.61.73.05.04) GUILLOT Yoann (06.66.53.70.48)



Animation de Pâques dans le réseau des Médiathèques de la Tour-en-Maurienne. Réalisation des enfants.

## CHÈQUES CULTURE E LOISIRS I

Pour tous les jeunes de 5 à 20 ans domiciliés sur la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan



#### Bénéficiez de 68€ pour la culture et les loisirs!



Les chèques culture loisirs d'une valeur de 68 €, servent à financer une activité ou une adhésion auprès des associations ou structures partenaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : conservatoire de musique, centre nautique intercommunal, cinéma, théâtre...

En contrepartie, une participation financière est demandée. Elle est calculée à partir de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de la famille et varie de 6,80 € à 51 €.

Les demandes sont à déposer au CIAS.

#### Nos partenaires

#### Structures et associations qui acceptent les chèques culture loisirs :

- Centre nautique intercommunal
- Cinéma « Star »
- Conservatoire de musique de Saint-Jean-de-Maurienne
- · Théâtre en Maurienne
- Action culturelle municipale
- · Espace culturel et archives de Saint-Jean-de-Maurienne

#### Renseignements

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Situé au 2º étage de la Résidence Jean Baghe à Saint-Jean-de-Maurienne

Tél: 04 79 64 00 54 Mail: cias@cias-3cma73.com

#### Permanences

Lundi, Mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h00



www.coeurdemaurienne-arvan.com



Tulipes de Montandré



Tulipes de Montandré

# CHÈQUES SPORT &

Pour tous les jeunes de 5 à 20 ans domiciliés sur la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan



#### Bénéficiez de réductions pour vos activités sportives!



Les chèques sport servent à financer une adhésion à un club sportif partenaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Ils ont une valeur de

- 60 € pour les élèves de primaire
- 60 € pour les collégiens
- 40 € pour les lycéens
- 80 € pour les étudiants (moins de 21 ans)

En contrepartie, une participation financière est demandée. Elle est calculée à partir de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de la famille.

#### Nos partenaires

#### Les associations qui acceptent les chèques sport :

- Association Sportive Collège Club Haltérophile et Culturiste Maurienne

- A Corps et Danse Antonia Flamenco Basket Club Mauriennais
- Bleuets de Maurienne CAM Foot
- CAM Handball CAM Rugby
- Club Pongiste
  - Karaté Wado Kan

  - La Piste en Herbe L'Elite Mauriennaise
  - Maurienne Judo
  - Maurienne Aïkido Maurienne Escalade MLD VTT
- Taekwon'arts Mauriennais
- Tennis Club
- Union Athlétique Ma Le Pied à l'Etrier
- Skate and Create
- Club des sports d'Albiez-Montrond

#### Renseignements

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Situé au 2º étage de la Résidence Jean Baghe à Saint-Jean-de-Maurienne.

Tél: 04 79 64 00 54 Mail: cias@cias-3cma73.com

#### **Permanences**

undi, Mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h00.



www.coeurdemaurienne-arvan.com



Mairie La Tour-en-Maurienne Hermilllon mairie@latourenmaurienne.fr Tél. 04 79 64 27 72

Le Châtel Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe pontamafrey@latourenmaurienne.fr Tél. 04 79 83 4<u>0 03</u>

Retrouvez toutes les informations utiles et l'actualité de votre commune sur :



# BUDGET PRIMITIF 2021 DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT

Dans un contexte de rigueur financière et de crise sanitaire lourde de conséquences, les actions des commissions des travaux et des finances ont porté sur plusieurs objectifs :

- Maintien des taux communaux de fiscalité directe
- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Garantie d'un niveau d'investissement important : 1 500 000 Euros

#### Voici la liste de ces principales dépenses d'investissement :

- Réhabilitation des appartements et du bâtiment de l'école du Villaret : 522 000 Euros
- Sécurisation de la traversée du chef-Lieu Le Châtel : 105 100 Euros
- Requalification traversée village de Pontamafrey tranche 6 : 535 000 Euros
- Réhabilitation de la Chapelle de l'Echaillon Hermillon : 110 000 Euros
- Parking proximité école Hermillon : 75 300 Euros
- Parking ancienne école du Villaret : 40 000 Euros
- Construction de trois caveaux cimetière Hermillon : 29 000 Euros
- Rénovation intérieure écoles de Pontamafrey Hermillon : 14 000 Euros
- Achat terrain pour la petite centrale électrique : 15 760 Euros
- Aménagements lavoir, auberge, église Montpascal : 20 820 Euros
- Entretien bâtiments, jeux pour les enfants, aménagement bureau accueil, rénovation parc immobilier communal, accès personnes à mobilité réduite : 58 000 Euros
- Plan de la commune : 9 000 Euros

Nous avons entrepris de nombreuses demandes de financements auprès de nos partenaires (Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Etat-Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux—Dotation de soutien aux Investissements Locaux).

### **RAPPEL**

#### **REGLES DE BON VOISINAGE**

<u>Article 9</u>: Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

<u>Les jours ouvrables</u>: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 / <u>les samedis</u>: de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



#### HORAIRES DECHETTERIE

#### SAINT JULIEN MONTDENIS

Lieu dit « Les Fontagneux »

	Horaires		
Lundi :	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30
Mardi :	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30
Mercredi:	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30
Jeudi :	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30
Samedi :	8h00 à 12h00	et	14h00 à 17h30

#### APPEL A DESSIN POUR EXPOSTION

Le réseau des bibliothèques de la Tour-en-Maurienne propose, dans le cadre de« Ma journée Roulivre », un appel à dessin pour les enfants âgés entre 3 et 10 ans : Pour toi,

Comment serait ton vélo imaginaire?





## Dessine ton vélo idéal.

Une fois ton dessin terminé:

Tous les supports seront acceptés (dessin, dessin numérique, photographie, etc.)

- Ecrit au dos ton prénom et nom, téléphone et mail de tes parents
- Dépose le à la bibliothèque d'Hermillon, ou à celle de Pontamafrey, avant le 11 juin 2021

Les DESSINS seront exposés le 19 juin 2021 durant « Ma journée roulivre »

puis dans les bibliothèques de la Tour-en-Maurienne

Une fois exposés, ils seront rendus aux enfants.

Renseignement: bibliotheque@hermillon.net









